

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 36 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne
 Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. **PAUL**
GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
 Place de la Bourse,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ADMINISTRATION,
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

LA RESPONSABILITÉ DES PARTIS.

Ce serait une erreur de croire que le parti conservateur n'a pas conscience des dangers qui le menacent à une échéance plus ou moins longue. Il suffit de lire avec quelque attention les divers organes qui le représentent pour se convaincre qu'au contraire aucune des difficultés que la situation actuelle doit engendrer dans l'avenir n'échappe à la clairvoyance. Il sait que la révolution nous déborde, qu'elle est encore au pouvoir, sinon dans la personne du chef de l'Etat, émanation directe des représentants de la volonté nationale, du moins dans celle de quelques-uns de ses principaux collaborateurs et des fonctionnaires nommés par lui ou maintenus par une tolérance excessive dans les postes où il les a trouvés.

Le parti conservateur sait aussi ce que veulent les radicaux, dont les espérances n'ont jamais été ni plus grandes, ni mieux fondées qu'en ce moment. Il n'ignore pas non plus que ce qu'ils poursuivent, ce n'est pas seulement l'établissement définitif de la République, mais encore la réalisation d'un programme dirigé tout entier contre les idées d'ordre et de sécurité, et dont le radicalisme est la formule tout à la fois politique et sociale. La Commune insurrectionnelle et ses crimes ont été à cet égard une révélation, et il n'est plus permis aujourd'hui de ne pas voir le but où tendent les agitateurs dont la parole et l'action s'efforcent de provoquer de nouveau la guerre civile.

Le parti conservateur sait enfin que l'apaisement momentané dont nous goûtons les douceurs intermittentes, n'est que le résultat de la lassitude qui s'est emparée du pays à la suite des secousses qu'il a subies. Les illusions à cet égard seraient coupables autant que folles, et, à vrai dire, nous n'en constatons guère autour de nous.

Or, si la réalité des choses est ainsi manifeste pour tous les hommes prévoyants, comment se peut-il faire que le parti conservateur demeure inerte en présence des attaques qui se préparent contre lui? On dit qu'un péril prévu est un péril en partie

conjuré. Celui contre lequel nous avons à nous mettre en garde est prévu. On le voit, on le touche, on le sent. Par quelle étrange aberration se laisse-t-on acculer par lui, et ne fait-on rien pour le prévenir ou le dominer?

Est-ce que la difficulté de l'effort à entreprendre et de la tâche à accomplir est supérieure à notre courage? Est-ce que l'énergie nous fait défaut? Est-ce que dans nos corps appauvris, dans nos âmes livrées au doute, il n'y a plus la vigueur physique et morale qui permet de dompter les crises et d'en sortir à son honneur?

Que d'autres répondent affirmativement à ces questions, qu'ils attribuent à un dégoût maladif, à la stérilité de nos esprits blasés, à l'affaiblissement de notre patriotisme, l'inertie qui nous dévore et avec laquelle nous laissons approcher l'ennemi, libre à eux. Pour nous, nous avons l'orgueil de croire que nous ne sommes encore ni si dépourvus de vaillance, ni si dégénérés. L'héroïsme de nos soldats, la charité de nos femmes, l'ardeur de nos enfants, le dévouement de nos prêtres, tous ces épisodes saisissants dont le souvenir survit à nos défaites et les ennoblit, sont encore trop près de nous pour que nous puissions croire que l'âme de la patrie est morte. Ce qui nous manque, ce n'est ni l'énergie, ni le courage, ni la prévoyance, c'est l'union. Oui, nous sommes divisés; c'est là notre plaie la plus profonde, la plus cruelle, rendue en quelque sorte chronique par quatre-vingts ans de révolutions successives. Ce n'est pas impunément qu'un peuple, quels que soient les dons qui lui ont été départis, s'abandonne à ce torrent tumultueux dans lequel ses qualités et ses vertus sont périodiquement entraînés. De ces luttes intestines, les meilleurs sortent affaiblis et troublés.

En France, c'est notre malheur, le parti conservateur qui pourrait être le plus fort, puisqu'il est le plus nombreux, se subdivise à l'infini. Il est fait d'écoles et de coteries dont chacune a son drapeau et de la multiplicité desquelles la révolution triomphe aisément. A l'heure où nous sommes, ce parti compte les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes, les républicains modérés. Les hommes qui placent les institutions et

les principes au-dessus des aspirations diverses des factions n'en forment que la plus faible part. Cependant, en dépit de ces regrettables dissidences, l'intérêt n'est-il pas ici le même? L'ennemi puissant parce qu'il est un, qui menace également ces quatre partis, n'est-il pas aussi redoutable pour chacun d'eux? La coalition n'est-elle pas indiquée comme le préservatif le plus simple, le plus facile et le plus efficace?

Il faut qu'on le sache, on ne saurait le dire assez, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, il ne tient qu'à nous d'être invincibles.

Le radicalisme ne peut avoir raison de nous que s'il nous plaît de demeurer divisés, et si nous sommes vaincus par lui, c'est que nous l'aurons voulu.

En vain ceux qui cherchent à exploiter les divisions qu'a créées le passé, voudront démontrer que l'union est impossible. Ils nous trompent, ils nous calomnient. Elle doit résulter de l'oubli de nos discordes civiles, du sentiment de notre devoir, d'une saine appréciation de nos intérêts les plus chers.

Il faut que nos malheurs nous soient un enseignement, qu'ils aient ce résultat de faire table rase des souvenirs qui nous séparent, et de resserrer étroitement tous ceux qui veulent la grandeur et la prospérité du pays.

Telle est la vérité. Hors de là, tout est illusion, tout est mensonge.

L'apaisement présent est propice aux réflexions fécondes. Profitons-en pour envisager l'avenir. Disons-nous qu'il ne doit point s'agir aujourd'hui de faire triompher tel ou tel prétendant, mais les idées de conservation et d'ordre. Comprenons surtout que nous roulerons éternellement dans le cercle des révolutions, si le gouvernement qui se fondera est le triomphe d'un parti. Il ne saurait durer et nous rendre les biens que nous avons perdus que s'il est l'expression légale de la volonté du pays, décidé enfin à pratiquer prudemment les seules institutions qui puissent nous convenir, les institutions des peuples libres. C'est notre devoir de nous convaincre de ces vérités, de les faire pénétrer dans toutes les couches sociales; c'est aussi l'unique moyen de

nous préparer un avenir meilleur. Travailler à une autre tâche serait insensé, et ceux qui ne voudraient point le comprendre porteraient devant le monde et devant l'histoire la responsabilité des aventures auxquelles nous nous serions fatalement destinés.

(La Presse.) ERNEST DAUDET.

L'ARMÉE.

Nous trouvons dans le *Temps* la partie de la loi d'organisation de l'armée relative à l'organisation régionale telle qu'elle a été adoptée par la commission et sera soumise à l'Assemblée.

C'est un projet tenant le milieu entre le recrutement régional pur et simple tel qu'il est pratiqué en Prusse et le système de la loi de 1832 encore en vigueur en France :

Art. 1^{er}. Les forces militaires de la France se composent des armées de terre et de mer.

Art. 2. Ces armées se recrutent selon le mode de recrutement établi par la loi de recrutement et par les lois et ordonnances spéciales à la marine.

Art. 3. L'organisation de l'armée de mer est régie par une loi spéciale.

Art. 4. Les forces de terre se composent :

- 1° De l'armée active;
- 2° De l'armée territoriale;
- 3° Des corps armés rattachés à l'armée.

Art. 5. L'armée active se recrute indistinctement sur tous les points du territoire national.

Art. 6. La France est, pour l'organisation militaire, divisée en douze régions, comprenant chacune un certain nombre de circonscriptions administratives, de manière que la population de chaque région soit à peu près la même.

Art. 7. L'autorité militaire peut ordonner la formation de corps en armes en dehors de l'armée active et de l'armée territoriale. Ils sont rattachés aux armées de terre et de mer; les hommes qui les composent sont astreints à toutes les obligations du service militaire et jouissent de tous les droits attribués aux autres troupes.

Art. 8. Les troupes de l'armée active sont organisées en — corps d'armée, — divisions — et brigades.

Cette organisation est permanente. Les corps

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE IX

LE DERNIER BANQUET.

(Suite.)

Une dépêche télégraphique avait été envoyée à Pétersbourg, dès le matin même où, après le pillage de l'église des Bernardins, avaient été incarcérés les prêtres. Dans cette dépêche, écrite par l'habile Ivan, l'un des rédacteurs officiels de la *Gazette de Varsovie*, Son Excellence, exagérant et dénaturant légèrement les faits, parlait d'une ten-

tative de révolte à Varsovie, de soldats égorés par des hordes de brigands et de la nécessité de faire un exemple pour épouvanter les vils assassins soudoyés par un comité révolutionnaire occulte.

Il n'en fallut pas davantage.

Ordre fut aussitôt transmis d'écraser l'insurrection et d'en arrêter le développement par la terreur.

C'était une sentence de mort portée contre tout un peuple. L'Europe eût pu s'en indigner et protester, si elle eût connu la vérité.

Le gouvernement russe se couvrit d'un odieux mensonge contre la réprobation universelle.

Ce mensonge, l'Europe le crut et ne protesta pas.

Il n'y avait pas qu'Ivan qui sût forger une calomnie.

Le 25 janvier 1863, parut, dans le journal officiel de Saint-Petersbourg, l'article suivant :

« (1) A Varsovie, dans la nuit du 24,

(1) Journal officiel de Saint-Petersbourg, 25 janvier.

presque tous les postes militaires ont été attaqués. Les soldats isolés ont été tués; mais les détachements, disséminés sur plusieurs points, ayant pu opérer leur jonction, mirent les révoltés en déroute. Les troupes ont eu trente morts et quatre-vingt-dix blessés. Le parti révolutionnaire, à Varsovie, avait projeté une *Saint-Barthélemy* pour lui. Du 22 au 23, en effet, il y a eu, simultanément, dans plusieurs provinces, des attaques de soldats dans les villes et contre les détachements cantonnés dans les villages; beaucoup de soldats ont été surpris et égorés dans leurs lits. Les insurgés ont mis le feu à un village que les soldats défendaient vaillamment, etc.... »

— Enfin, s'écria Svinin, en lisant le Manifeste au cercle Paskiévitich, nous aurons, cette fois, les mains libres et carte blanche. Messieurs les officiers, vous pouvez vous préparer à venger l'honneur de la Russie.

Et, sans achever son verre d'absinthe, il courut au palais du gouverneur.

Son Excellence était radieuse et recevait, avec une excessive bienveillance, les félicita-

tions d'un tas de généraux d'antichambre.

Malgré tout son bon vouloir, le nouvel arrivé n'aurait pu se faire jour à travers la cohue de la grande livrée, si le gouverneur ne lui eût fait, de la main, signe d'avancer.

C'était une insigne faveur; la foule s'écarta respectueusement pour faire place à l'heureux favori qui, se précipitant sur la main tendue vers lui, la couvrit de baisers. Il en eût fait autant pour la botte de son supérieur.

— Messieurs, fit le gouverneur, en reprenant son air de majesté, dans les graves circonstances où nous nous trouvons, alors que les ennemis du repos public osent lever la tête et se révolter ouvertement contre l'autorité paternelle du gouvernement qui, pour n'avoir pas à les punir, fermait depuis longtemps les yeux sur leurs odieuses machinations, je suis heureux de vous voir vous presser autour de moi pour défendre la société sapée dans ses fondements, et témoigner votre inébranlable attachement à la personne sacrée de l'Empereur et à la sainte cause de la Russie.

sont, en conséquence, en temps de paix comme en temps de guerre, pourvus de tous leurs moyens d'action et de tout leur matériel, de manière à pouvoir passer rapidement du pied de paix au pied de guerre par un simple accroissement de leur effectif.

Le matériel est toujours emmagasiné à portée des corps.

Art. 9. Les corps d'armée, divisions et brigades, seront constitués de manière que les troupes qui les composent ne comprennent que les unités tactiques, sans fractionnement, et que ces unités ne soient en aucun cas soustraites au commandement de leurs chefs directs habituels.

Art. 10. Les services administratifs et auxiliaires des corps de troupes seront organisés de manière à pouvoir autant que possible se fractionner en parties correspondant aux unités tactiques et désignées d'avance.

Art. 11. Les cadres du corps de troupes de l'armée active seront toujours tenus au complet normal du pied de paix.

Art. 12. Il ne peut être créé de nouveaux corps ni apporté aucun changement dans la constitution de ceux qui n'existent qu'en vertu d'une loi.

Art. 13. Un corps d'armée, dit régional, est stationné dans chacune des douze régions définies par l'article 6 de la présente loi; il y est à demeure, et les hommes envoyés dans leurs foyers, soit au titre de la disponibilité, soit au titre de la réserve, qui sont domiciliés dans la région, sont, à leur arrivée, immatriculés dans les divers corps du corps d'armée régional. Ils rejoignent ces corps en cas de manœuvre et de mobilisation.

Art. 14. Indépendamment de ces douze corps régionaux, l'armée active comporte encore à l'intérieur trois corps mobiles, dont deux sont stationnés à Paris et le troisième à Lyon; ces corps prennent les numéros 13, 14 et 15; et un autre corps, en Algérie, prend le numéro 16.

En outre de ces 16 corps, il est formé éventuellement, en cas de mobilisation, un corps spécial, dont la composition sera ultérieurement déterminée. Ce corps prend le numéro 17. (Troupes empruntées à la marine et à l'Algérie.)

Art. 15. Il est fait dans chaque région un recensement général des chevaux et mulets susceptibles d'être utilisés à la remonte de la cavalerie ou aux attelages de l'artillerie et du train des équipages. Ces animaux sont immatriculés d'avance dans les divers corps qu'ils rejoignent en cas de mobilisation. Un recensement de toutes les voitures pouvant servir aux transports de l'armée est également fait d'avance.

L'Etat peut, par un décret du Président de la République, réquisitionner les animaux et les voitures, moyennant la fixation et le paiement d'une indemnité à leurs propriétaires.

Nouvelles.

La question de la suppression des conseils d'arrondissement, qui avait déjà été agitée, vient d'être de nouveau mise à l'étude au ministère de l'intérieur sur l'ordre de M. le Président de la République.

Il s'arrêta un instant pour reprendre haleine, juger de l'effet produit par son éloquence, et aussi pour jeter un coup-d'œil sur le papier, où la main d'Ivan avait, de sa plus belle écriture, mis au net la brillante improvisation du lieutenant de l'empereur.

Les thuriféraires en épauettes auraient volontiers éclaté en applaudissements, mais ils se continrent, par respect, pour ne pas interrompre l'orateur.

Poussée trop loin, la clémence deviendrait faiblesse, continua l'Excellence, et en épargnant des rebelles indignes de pardon, Sa Majesté a compris dans sa haute intelligence qu'elle exposerait ses fidèles sujets aux plus graves dangers.

Qu'est-il besoin, en effet, de vous le dire? vous connaissez, messieurs, aussi bien que moi, les fils de cette infernale machination, qui ne tendait à rien moins qu'à envelopper tous les Russes, actuellement en Pologne, dans le massacre d'une nouvelle Saint-Barthélemy.

Les généraux inclinèrent la tête en signe

Les travaux de fortifications que les Allemands poursuivent si activement à Altkirch auraient pour but d'annuler l'importance de Belfort et d'empêcher un mouvement offensif par la frontière de France.

Samedi est arrivé à Paris, avec une mission de l'empereur d'Autriche, le comte Fonteny, qui est parti immédiatement pour Trouville, après avoir eu une courte entrevue avec M. le comte de Rémusat.

Le comte Fonteny vient pour la révision du traité de commerce que la France a dénoncé il y a quelque temps.

Nous avons parlé de la découverte d'une poudrière clandestine à Apt, découverte causée par une explosion.

C'est aussi une forte explosion qui vient de faire découvrir, à Marseille, une fabrique clandestine de poudre, située au Lazaret et dirigée par un ancien artiller.

Personne n'a été blessé et les dégâts ne sont pas très importants.

La police a saisi le matériel de cette fabrique clandestine.

D'après le *Courrier du Bas-Rhin*, il est question de faire dresser une carte des champs de bataille autour de Metz, avec des indications donnant la place et la forme des différents monuments ainsi que le nombre de corps qu'ils recouvrent.

Le *Courrier du Bas-Rhin*, d'après une correspondance de Mulhouse, dit que le comte de Moltke n'est pas venu dans cette dernière ville pour s'y reposer. Il travaille, en effet, toute la journée, ne sortant que le soir, vers sept heures, pour se promener tout seul dans les rues. La feuille allemande laisse échapper un aveu que nous enregistrons avec plaisir :

Le public, dit-elle, a un grand respect pour M. de Moltke, bien « que beaucoup » de personnes ne soient pas encore convaincues qu'elles lui doivent de la reconnaissance pour ce qu'il a fait pendant la « guerre. »

On écrit de Bar-le-Duc :

Ce matin, 7 jeunes gens, Alsaciens-Lorrains, se sont présentés à la mairie de Bar-le-Duc afin d'opter pour la nationalité française, et tirer au sort.

Le nombre des conscrits Alsaciens-Lorrains à Bar, est actuellement de 32.

On écrit de Mézières :

La chasse sera, dit-on, ouverte cette année dans le département des Ardennes.

Tout chasseur devra être muni, en outre du port d'armes et du permis de chasse réglementaire, d'une autorisation de la commandature allemande, laquelle, d'ailleurs, a promis de se montrer facile.

On mande de Bordeaux :

L'affaire Junqua, relative au port illégal

d'assentiment.

Dans ces circonstances, messieurs, la justice doit prendre la place de la miséricorde, et Sa Majesté, éclairée par mon rapport sur les derniers événements, instruite des attentats récents des Polonais, et avertie des dangers que nous courons à Varsovie, dangers auxquels la divine Providence a seule pu vous arracher, dans la nuit qui a suivi l'enrôlement volontaire, a daigné faire appel à votre bravoure et à votre dévouement.

Cette phrase était tellement sublime que, malgré le respect dû au représentant de l'autocrate de toutes les Russies, la cohue cria comme un seul homme : Vive l'empereur !

Un hurrah, poussé avec un tel ensemble, pourrait paraître étonnant en tout autre pays; mais dans l'armée russe, il fait partie de l'exercice et s'enseigne dans toutes les écoles de peloton.

Son Excellence, quoique instruite, par expérience, de la spontanéité douteuse de cette manifestation, feignit d'en être tou-

de la soutane, a été appelée hier devant la 4^e chambre de la cour d'appel. Amené par deux gendarmes, M. Junqua, en costume civil, a pris place au premier banc des défenseurs. Il s'étonne d'être de nouveau appelé à comparaître pour un appel qu'il n'a, dit-il, fait ou fait faire. Privé de tout conseil, il n'a pu préparer ses moyens de défense.

M. Fortier, maire, qui occupait le siège du ministère public, a répondu que le parquet était prêt à donner au prévenu toutes les facilités pour communiquer avec un avocat.

M. Junqua objecte que M. Berger n'a pu se rendre auprès de lui et que MM. Mie et Bertin sont dans l'impossibilité de se trouver à la barre.

Après quelques instants de réflexion, M. Junqua a présenté des conclusions dont voici le sens :

Détenu au fort du Hâ, et n'ayant pu communiquer avec ses défenseurs, ni avoir le concours de M^e Mie, retenu à Périgueux, M. Junqua a demandé à la cour d'ordonner que la cause soit remise après vacation, ou tout au moins à l'une des audiences d'octobre.

Nous ferons connaître l'arrêt de la cour.

M. Jules Simon a décidé que tous les professeurs seront toujours en robe à partir de la prochaine rentrée.

On sait que les professeurs de lycées ne mettaient que rarement, jusqu'à ce jour, des robes pour faire leurs cours, quoique cette tenue soit exigée par le règlement.

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

La journée de dimanche a été un triomphe pour les organisateurs de nos fêtes hippiques. Dès la veille, on était certain du succès, et le résultat a dépassé toutes les prévisions.

Notre hippodrome présentait cet aspect animé de ses plus beaux jours. Le pourtour de la lice était garni d'une foule de spectateurs et de promeneurs, et sur les tribunes brillaient les toilettes les plus fraîches et les plus élégantes. Les notabilités du pays avaient également répondu à l'invitation de la commission des Courses et suivaient avec un vif intérêt ces joutes paisibles, de si bon augure pour l'avenir.

Nos courses militaires surtout ont été conduites avec une véritable habileté et font honneur au savoir équestre des jeunes officiers qui ont pris part à la lutte.

Qu'il nous soit permis de nous faire ici l'interprète de la reconnaissance de nos concitoyens envers la commission des Courses. Grâce à la persévérance et au dévouement de ses membres, nous avons eu cette année des réjouissances publiques, et la certitude que ces fêtes de Saumur, si justement renommées au loin, ont un avenir assuré, et qu'elles reviendront plus suivies et plus brillantes que jamais.

Voici le résultat de la journée de dimanche :

1^{re} Course. — Un objet d'art pour MM. les officiers d'instruction montant des chevaux de 1/2 sang, 1,200 mètres environ.

Arrivée 1^{re}, *Andromaque*, montée par M. de la Mortière.

Arrivée 2^e, *Agronomie*, montée par M. de Saint-Geniès.

Arrivée 3^e, *Automédon*, monté par M. de Canisy.

Arrivée 4^e, *Acadine*, montée par M. Paret.

Arrivée 5^e, *Aubaine*, montée par M. de Villaine.

2^e Course. — Un objet d'art pour MM. les officiers montant des chevaux de manège. — 2,000 mètres environ.

Malicorne est arrivée première, montée par M. de Damas.

Arrivé 2^e, *Nicanor*, monté par M. Wallon.

Arrivée 3^e, *Marygold*, montée par M. de Seroux.

Arrivé 4^e, *Azeb*, monté par M. Pinot.

3^e Course. — Un objet d'art pour MM. les officiers d'instruction montant des chevaux de manège, 3,000 mètres environ.

Cette course a été admirablement menée. Au premier tour, *Canot* s'est présenté premier devant les tribunes, suivi d'assez près de *Sommerives*, *La Pie* et *Saltimbanque*; mais, dans le second parcours de la lice, cet ordre s'est modifié.

Canot, monté par M. Theremin d'Hame, a tenu son rang et est arrivé premier, distançant d'une longueur de cheval *La Pie*, montée par M. de Nexon, que joignait presque *Saltimbanque*, monté par M. de Messey, et *Sommerives*, montée par M. du Manoir.

4^e Course. — Prix du chemin de fer. — Distance 3,200 mètres et 12 haies à franchir.

Six chevaux étaient engagés, deux seulement ont entré en lice et se sont vaillamment disputé le prix : *Valentino*, au baron Finot, et *Le Saphir*, au baron de Terwangue. Dès le début, *Valentino* a pris le devant, mais à chaque obstacle il perdait du terrain; pendant une partie du parcours, les deux concurrents ont couru botte à botte; mais, malgré tout, *Valentino* est arrivé premier, distançant son concurrent de trois longueurs seulement.

5^e Course. — Prix du conseil général. — Steeple-chase.

Cette course a présenté le moins d'intérêt. Après quelque temps de repos, les deux mêmes concurrents de la course de haies sont revenus sur le terrain : *Valentino* et *Le Saphir*. Malheureusement, à un des premiers obstacles, *Le Saphir* s'est dérobé et *Valentino* a pris une avance considérable.

Entre chaque course, la musique municipale, que dirige M. Meyer, a fait retentir les airs de ses plus beaux morceaux d'harmonie, et n'a pas peu contribué, par son concours, à l'éclat de cette journée. Les exécutants ont donc droit, aussi eux, à la reconnaissance publique, et chacun a pu constater qu'elle ne leur a pas fait défaut. C'est une institution que notre ville sera heureuse de posséder dans l'avenir; nous l'avons déjà dit, les résultats obtenus sont très-satisfaisants. Honneur donc au zélé professeur et au bon vouloir des élèves.

Le feu d'artifice qui avait été préparé pour le 15 août 1870, et que les événements n'avaient pas permis de monter, a été tiré

Il s'agissait de préparer le départ des enrôlés volontaires.

Deux à deux, on les conduisait auprès de l'enclume : un à droite, l'autre à gauche. De gré ou de force, les malheureux passaient le poignet dans l'anneau ouvert et le posaient sur l'enclume.

L'un des forgerons fermait l'anneau, l'autre le rivait. Puis, quand le couple était enchaîné, on le menait à l'écart et deux autres victimes étaient poussées en avant.

Parmi les malheureux conscrits, quelques-uns obéissaient passivement, d'autres pleuraient de rage ou de douleur, d'autres se débattaient avec fureur.

Quelques jeunes officiers regardaient cela avec une curiosité méchante, la plupart fumaient leurs papiros, en causant femmes, chevaux et théâtres. Les plus âgés, abrutis par une longue servitude, attendaient, avec une stupide impatience, la fin de l'opération, pour aller prendre leur absinthe.

Quant aux soldats, ils obéissaient, voilà tout.

(La suite au prochain numéro.)

dimanche soir en présence d'un public nombreux.

Bien que préparé depuis longtemps et transporté pendant les jours mauvais dans des endroits humides, il a réussi au-delà des prévisions.

CHEMIN DE FÉR

De Thouars à Saumur et au Mans PAR BAUGÉ ET LA FLÈCHE.

La Compagnie d'Orléans s'engage à terminer ce chemin en trois années, et elle ne demande ni subvention, ni garantie d'intérêt.

RAPPORT A L'APPUI DU PROJET.

Exposé.

Le chemin de fer de Niort à Angers, que le gouvernement a fait construire, en 1862, par la Compagnie d'Orléans, avait pour but de desservir les localités traversées, notamment le bassin houiller de la Vendée, Bressuire, Cholet et les fours à chaux de Chalonnès; et, en même temps, ce chemin devait relier les lignes qui convergent vers Niort avec Angers et le bassin de la Loire.

Mais par suite du mouvement commercial, que développe la construction même des chemins de fer, on demande aujourd'hui de rendre plus faciles les transports de Niort et de tout le pays vendéen vers Saumur et le Mans, et c'est pour cela que, dès le 3 mars 1870, la Compagnie d'Orléans avait proposé de construire le chemin de Thouars à Saumur et de Saumur au Mans par La Flèche.

Direction du chemin.

Nous venons aujourd'hui présenter le projet de ce chemin, qui s'embrancherait, à Thouars, sur le chemin de fer de Bressuire à Tours.

Il partirait de la gare de Thouars, dans le sens du mouvement de Bressuire vers Saumur, toucherait à Montreuil-Bellay, traverserait la Loire un peu en amont de Saumur, après avoir passé en souterrain sous les coteaux très-élevés de la rive gauche, descendrait sur le chemin de Tours à Nantes, un peu avant d'entrer dans la gare de Saumur; il sortirait de cette gare, du côté de Nantes, pour se retourner aussitôt vers Longué, Beaufort, Baugé et La Flèche, où il se reliait au chemin d'Aubigné; et, aussitôt après avoir traversé la gare de La Flèche, il se dirigerait vers Malicorne et vers la gare de La Suze, où il s'embrancherait sur le chemin de fer du Mans à Angers, dans le sens de la direction vers Le Mans.

Il serait, d'ailleurs, très-facile de diriger une ligne d'embranchement de Vilaines vers Sablé, le jour où il serait jugé nécessaire de relier plus directement Sablé à La Flèche.

Stations.

Le tableau ci-dessous donne l'indication des départements traversés, des stations à établir, de la population de chacun des cantons où les stations sont établies et des longueurs des diverses parties du chemin :

	Population des cantons.	Distances. Mètres.
DEUX-SÈVRES.		
Thouars,	15.819	»
Brion,	»	8.000
MAINE-ET-LOIRE.		
Montreuil-Bellay,	11.554	16.500
Saint-Just,	»	24.400
Saumur,	43.625	36.500
Longué,	14.546	30.600
Beaufort,	14.483	61.000
Fontaine-Guérin,	»	66.400
Baugé,	15.215	75.800
Clef,	»	84.800
SARTHE.		
La Flèche,	»	94.800
Vilaines,	19.062	104.500
Malicorne,	12.779	111.000
La Suze,	11.673	124.000
Ensemble,	158.756	124.000

Les autres stations, qu'il pourrait être nécessaire d'ajouter, seraient déterminées par les enquêtes et par une étude détaillée des ressources et des besoins du pays.

Longueurs.

La longueur totale du nouveau chemin serait de	124 kilomètres, savoir :
De Thouars à Saumur,	36 ^k 600 ^m
De Saumur à La Flèche,	58 200
Et de La Flèche à La Suze,	29 200

Plan et profil.

Les courbes auront généralement 800 mètres de rayon, et jamais elles n'auront moins de 500 mètres de rayon, même aux abords des stations.

Les pentes ne dépasseront pas dix millimètres (0.01), et généralement elles seront de beaucoup au-dessous de cette limite.

Le chemin part de la gare de Thouars à la cote d'environ 88^m00 il descend dans le val de la Loire et dans la gare de Saumur à 29 00 il franchit le faite qui sépare la Loire du Loir à 90 00 il descend dans le val du Loir à La Flèche à 30 20 il franchit le faite qui sépare le Loir de la Sarthe à 88 00 il descend dans le val de la Sarthe à Malicorne à 34 00 et il remonte à la gare de La Suze à 44 50

Grands ouvrages.

Les principaux ouvrages à construire seront :
Un pont sur la Loire, à Saumur, de 450 mètres de débouché linéaire.

Un pont sur le Loir, à La Flèche, de 51 mètres de débouché linéaire.

Et un souterrain de 700^m de longueur sous les coteaux de la rive gauche de la Loire.

Tous ces ouvrages seront exécutés pour deux voies.

Dépenses.

Les dépenses pour la construction du chemin peuvent d'ailleurs être évaluées de la manière suivante :

1° La plate-forme du chemin, exécutée pour deux voies, y compris les acquisitions de terrains, les ouvrages d'art ordinaires, les stations et les intérêts des fonds engagés pour la construction, doit être évaluée, moyennement par kilomètre, à 110.000^f

2° Les voies de fer, pour une seule voie à poser immédiatement avec tous les accessoires, doivent être évaluées de même, par kilomètre, à 85.000

3° Le matériel roulant, par kilomètre, 25.000
Dépense moyenne kilométrique, 220.000

Soit pour 124 kilomètres, à 220.000^f l'un, 27.300.000^f

A quoi il y a lieu d'ajouter les dépenses à faire pour les ouvrages exceptionnels, savoir :

Le grand pont de la Loire, évalué à 2.000.000
Et le souterrain de Saumur, d'une longueur de 700^m 1.000.000

Total général, 30.300.000

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 16 août 1872.

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. le Maire; sont présents :

MM. Bodin, maire; Combiér, Abellard, adjoints; Bury, Poulet, Le Blaye, Jarry, Guédon, Harrault, Gilbert, Jacob, Liénard, Coulon, Cholet, Bonneau, Garreau, Guérineau et Luard, conseillers municipaux.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Coulon, à l'occasion du procès-verbal, demande si l'école laïque de filles sera, comme l'école mutuelle, pourvue d'un registre destiné à recevoir la déclaration des parents qui ne voudraient pas que leur enfant suive les exercices du culte catholique?

M. le maire répond affirmativement.

M. Coulon demande à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour rendre à l'école d'asile du quartier des Ponts la direction laïque qu'elle avait dans l'origine.

M. le maire répond que l'administration n'a pas le pouvoir de changer la direction actuelle; mais que le conseil peut émettre un vœu dans ce sens et qu'il l'appuiera auprès du préfet.

Le conseil, à l'unanimité, émet le vœu que la direction laïque qui existait lors de la création de la salle d'asile du quartier des Ponts soit rétablie le plus promptement possible.

M. Le Blaye, au nom de la commission chargée d'examiner les propositions du préfet relatives à

l'établissement d'une Ecole d'artillerie, donne lecture du rapport suivant :

« La commission nommée par vous pour l'examen des moyens d'installation d'une Ecole d'artillerie à Saumur ou dans les environs, suivant la lettre de M. le préfet du 19 juin 1872, ayant étudié cette question, avec le concours de M. le maire,

» A l'honneur de vous transmettre son avis ainsi qu'il suit :

» 1° Sous le rapport de la recherche des terrains et emplacements propres à servir de champ de manœuvres et de tir, de grandes facilités et des convenances parfaites existent dans diverses communes environnant Saumur.

» Sur la rive gauche de la Loire et du Thouet, les communes de Distré, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Rou-Marson et de Verrye; — sur les rives droites de la Loire et de l'Authion, les communes d'Allonnes, de Neuillé, de Brain, de la Breille et de Vernantes, présentent de vastes étendues, soit planes, soit accidentées, notamment des landes, où la terre est d'une valeur médiocre et où se trouvent des sources, des cours d'eau, des étangs.

» 2° Sous le rapport des logements et appartements garnis, des pensions, des approvisionnements de marchés et de toutes choses nécessaires à de nombreux officiers et à la troupe, la ville de Saumur présente toutes les ressources utiles, en outre de celles habituelles pour l'École de cavalerie.

» 3° Au sujet d'une subvention pécuniaire, en raison des sommes très-considérables indiquées par la lettre de M. le préfet, en raison des offres très-considérables que l'on sait avoir été faites par des villes voisines, notamment Angers et Cholet, la commune de Saumur n'ayant moyen d'offrir que des sommes considérablement inférieures, votre commission pense que le conseil se trouve dans l'obligation de s'abstenir de toute proposition.

» Tels sont les avis présentés au conseil par l'unanimité des membres de la commission. »

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

M. le maire rappelle au conseil que, le 25 juillet dernier, il a voté l'allocation d'une somme de 6,000 fr. pour la construction d'un trottoir sur la route de Varrains; que M. le préfet, trouvant insuffisantes les offres faites par la ville de Saumur d'une somme de 6,000 fr. pour sa part contributive dans la dépense nécessitée par la construction de ce trottoir, dépense évaluée à 26,000 fr., ne propose au conseil général du département, qui se réunit lundi prochain à Angers pour le vote du budget départemental, l'adoption du projet de construction de ce trottoir, qu'à la condition expresse que la ville de Saumur donnera pour sa part contributive la somme de douze mille francs, soit 6,000 fr. de plus que ce qui avait été précédemment offert par elle; ou bien la somme de 6,000 fr. déjà offerte, mais alors en se chargeant elle-même des acquisitions de terrain nécessaires pour l'élargissement de la route en question, acquisitions dont les frais sont évalués à 6,000 fr.

M. le maire fait observer qu'en votant la somme de 6,000 fr. pour sa part contributive dans la dépense à faire, la ville de Saumur ne faisait que se conformer à la règle générale qui met à la charge des communes le quart environ des dépenses à faire, pour opérer le redressement et l'amélioration des routes départementales, et qu'il espérait que le conseil général ne demanderait pas à la ville de Saumur plus qu'il n'a l'habitude de demander aux autres communes du département dans pareilles occasions;

Que cette règle devrait être appliquée à la ville de Saumur d'autant plus facilement, que la commune de Saumur est une des trois communes citées dans le rapport de M. le préfet, comme n'ayant encore aucun chemin classé à la charge du département, auquel elle n'a encore rien demandé pour ses routes;

Que, néanmoins, considérant l'importance et l'utilité extrême, pour la ville de Saumur, d'avoir le plus tôt possible un accès facile et commode en tout temps pour arriver à son cimetière;

Que les habitants, et notamment le clergé de la ville, réclament depuis longtemps et avec raison l'amélioration de la route de Varrains et la construction du trottoir proposé;

Mais considérant aussi que l'estimation des terrains à acheter pour obtenir l'élargissement de la route n° 50 lui paraît extrêmement élevée et paraît susceptible d'une forte réduction;

Que la ville de Saumur, cependant, ne pourrait, sans de grands inconvénients, procéder elle-même à l'acquisition de ce terrain, opération qui serait certainement faite à de meilleures conditions par le département lui-même, ne traitant plus aussi

directement avec des administrés aussi rapprochés;

Par ces motifs, M. le maire propose au conseil de porter à dix mille francs l'offre de six mille francs déjà faite par la ville de Saumur pour sa part contributive dans la dépense nécessitée par la construction du trottoir projeté de Nantilly au cimetière de Saumur, et de déclarer que cette somme de dix mille francs offerte par la ville de Saumur est, du reste, la seule et dernière ressource dont elle puisse disposer, en raison des charges dont elle est grevée.

Le conseil adopte la proposition du maire.

(A suivre.)

M. Blancart a laissé à Saumur de trop bons souvenirs pour que nous ne reproduisions pas avec plaisir les lignes suivantes, que nous trouvons dans l'Indépendance bretonne, de Saint-Brieuc :

« M. Blancart, dont nous avons annoncé la nomination à la direction des contributions directes des Côtes-du-Nord, a pris le service du département à la date du 25.

» Ce haut fonctionnaire, Breton de naissance, l'est aussi par le cœur et la Foi. Nous nous félicitons du choix qui a appelé M. Blancart au milieu de nous, et nous sommes sûrs que, dès qu'ils auront l'honneur de le connaître, tous les employés placés sous ses ordres ratifieront nos félicitations.

» Homme très-religieux, M. Blancart saura concilier la fermeté de la direction avec la bienveillance et l'urbanité qui font honorer le chef et aimer l'homme privé. »

LE CONTINGENT.

Le ministre de la guerre va prochainement fixer le contingent que doit fournir la classe de 1874. On annonce qu'il sera de 88,000 hommes environ.

La classe de 1874 sera appelée à l'activité le 1^{er} décembre prochain.

On nous annonce la mort de M. Diez, ancien censeur des études du lycée d'Angers, et récemment nommé professeur de littérature étrangère près la Faculté des lettres de Dijon.

Vendredi, une foule considérable se pressait sur le boulevard du Grand-Cerf, à Poitiers, en face la gare des marchandises, pour voir fonctionner une locomotive routière traînant quatre wagons, et destinée aux sucreries de Melle, dans les Deux-Sèvres.

Cette locomotive, qui sort des ateliers de M. Cail, constructeur à Paris, remorquait avec la plus grande aisance et beaucoup de rapidité ses quatre wagons. Après avoir manœuvré pendant quelque temps devant le public émerveillé de ce spectacle nouveau, le train a pris la route de Niort et est parti à grande vitesse pour sa destination.

Le Phare de la Loire signale deux incidents balnéaires qui ont causé une vive émotion à Préfailles. Il y a plusieurs jours deux jeunes gens de Nantes, MM. Guillet frères, ont failli se noyer en se baignant par un gros temps. Ils n'ont dû leur salut qu'au courage du maître nageur Leroux.

Pleins de reconnaissance pour leur sauveur, MM. Guillet ont constitué à son profit une rente de 300 francs, reversible sur la tête de sa femme et celle de ses enfants.

Le maître-nageur Leroux en est à son dix-neuvième sauvetage; espérons qu'une récompense officielle viendra couronner le dévouement du brave marin.

Le dimanche 11 août, M. l'abbé Boutier, des Ponts-de-Cé, allait également être entraîné par la vague, quand M. l'abbé Budan, professeur de philosophie au séminaire de Mongazon, s'élança à son secours. Mais M. Boutier, qui se sentait périr, saisit avec force M. Budan et paralysa ses mouvements; tous deux se seraient infailliblement noyés, sans la courageuse intervention de M. Menuau fils.

La commission des voies de communication s'est réunie jeudi matin pour discuter la question des chemins de fer d'intérêt local du département de la Vienne. Un projet de chemin de fer d'intérêt local de Loudun, par Châtelleraut à Tournon, a été présenté par M. Carré, ingénieur, et une Compagnie de Bordeaux en a demandé la concession. Le Conseil général aura donc à s'occuper de cette voie de communication, qui doit desservir toute la partie nord du département,

et mettre en communication directe les chemins de fer du Berry avec ceux de la Vendée et de l'Anjou.

La société de protection des Alsaciens-Lorrains vient d'adresser une lettre à tous les conseils généraux pour appeler leur bienveillance sur l'œuvre qu'elle poursuit, et les prier de protéger les Alsaciens-Lorrains qui viendront s'établir dans leurs départements.

RECETTE PARTICULIÈRE DES FINANCES DE SAUMUR.

La liquidation de l'Emprunt a lieu du 20 au 31 août.

Les titres qui ne seraient pas retirés à cette dernière date seront libérés d'office de tous leurs termes.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies,

gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, érythème, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LONGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean,

GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE Fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie 1 M^{lle} d'Or. — 3 M^{lles} d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g. PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher.

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Marché de Saumur du 24 août.

Froment (l'h.) 77 k. 19 50	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 18 50	— luzerne 50	—
Seigle 75 10	Foin (h. bar.) 780	40
Orge 65 10	Luzerne —	780 37
Avoine l. bar. 50 8	Paille —	780 35
Fèves 75 12	Amandes 50	—
Pois blancs. 80 31	— cassées 50	—
— rouges. 80 31	Cire jaune. 50	185
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur	—
— de lin. 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870. 1 ^{re} qualité 100 à 120	2 ^e id. 80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1871, 1 ^{re} id. 46 à 50	1871, 2 ^e id. 40 à 45
Saint-Léger et environs 1871, 1 ^{re} id. 45 à 50	2 ^e id. 38 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871, 1 ^{re} id. 38 à 43	2 ^e id. 34 à 38
La Vienne, 1871.	30 à 35
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs 1871.	60 à 70
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1871.	60 à 70
Varrains, 1871.	» à »
Bourgeil, 1871.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1871.	65 à 80
Chinon, 1871.	1 ^{re} id. 60 à 71
Id.	2 ^e id. » à »

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55	40	» 03	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	387	50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80	60	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510	»	»	»
5 % Emprunt	85	50	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»
Emprunt 1872	88	60	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	»	»	»	»	»	»	Orléans	286	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	283	»	»	»
— 1865, 4 %	447	50	»	»	»	»	»	Est	279	50	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	279	50	»	»	»	»	»	Nord	295	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	50	»	»	»	»	»	Ouest	288	»	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	Midi	283	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4073	»	»	»	»	»	»	Deux-Charentes.	275	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	647	50	»	»	»	»	»	Vendée	263	75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 45 — — — — —	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	omnibus.
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	omnibus.
4 — 44 — — — — —	soir, —
10 — 30 — — — — —	express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.	

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE ARRETER OU LOUER A L'AMIABLE.

LE MOULIN DU BAS-NUÉIL

Situé sur le canal de la Dive, commune de Nuéil-sur-Dive.

Ce moulin, nouvellement monté, avec trois paires de meules, des bluteries et accessoires, convient parfaitement pour le commerce et la pratique.

Il pourra être annexé environ 8 hectares de prés et marais, joignant le moulin.

S'adresser, pour tous renseignements, à MM. Ecor, banquiers à Montreuil-Bellay, ou à M^e GALBRUN, notaire. (450)

A VENDRE UNE CALÈCHE AVEC SES ÉQUIPAGES.

Prix : 800 francs. S'adresser au bureau du journal.

EMPRUNT 1872.

PARIS-JOURNAL

qui ne coûte que 40 fr. au lieu de 64 fr.

contient chaque jour un BULLETIN FINANCIER

qui jouit d'une grande et juste réputation et chaque semaine une

Revue de la Bourse

qui fait autorité dans le monde des affaires. Il tient lieu ainsi d'un

JOURNAL FINANCIER

qui, honnêtement fait, ne peut pas coûter moins de 8 à 10 fr., et son prix se trouve par là ramené à 30 fr. environ.

Bureaux : 2, rue Favart, Paris.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE MOBILIER

10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra : Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage, Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allennes prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 8 septembre 1872, à la Mairie de Brain, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de terrassement et d'empiérement du chemin n° 6, sur une longueur de 1,927 mètres et pour un chiffre de dépenses de 9,100 francs.

Le Maire, CH. BRUAS. (422)

BAINS DE MER DE PORNICHET.

A LOUER MAISON GARNIE

Sur la plage. S'adresser au bureau du journal.

RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie.

On demande un agent dans chaque canton.

S'adresser à M. CHASSEY, rue Royale, 11, à Saumur. (428)

Nouvelle Encre J. Gardot à Dijon. noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{re} 25 c 2^e 50

VENTE APRÈS FAILLITE DES PROPRIÉTÉS

Appartenant à MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS, LÉON DE FOS, Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENNENT :

- 1° La terre et le château de Milly, situés commune de Gennes;
- 2° La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cunault;
- 3° La terre et le château de Virolay, commune de Dénézé;
- 4° Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;
- 5° Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;
- 6° La ferme du Peuplier, commune de la Ménitrie;
- 7° La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;
- 8° Terres et vignes, situées à Bizay.

ON VENDRA ÉGALEMENT :

Trois beaux mobiliers, comprenant : Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.